

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement
de la gendarmerie outre-mer

**Décision n° 19216 du 27 octobre 2014 portant promotion
du personnel sous-officier de réserve du commandement de la gendarmerie de Martinique**

NOR : INTJ1417312S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 19215 du 27 octobre 2014 (NOR : INTJ1417311S),

Décide:

Article 1^{er}

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

I. – L'adjudant-chef de réserve dont le nom suit est promu au grade de major de réserve le 1^{er} décembre 2014:

Valere, Patrick Nigend : 278 162

II. – Les adjudants de réserve dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef de réserve le 1^{er} décembre 2014:

Lacroix, Maggy Nigend : 251 799

Fatna, Jean-Noël Nigend : 251 240

III. – Les maréchaux des logis-chefs de réserve dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant de réserve le 1^{er} décembre 2014:

Rondel, David Nigend : 252 761

Vilar, Edwige Nigend : 205 603

IV. – Le gendarme de réserve dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef de réserve le 1^{er} décembre 2014:

Mercan, Christian Nigend : 252 202

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 octobre 2014.

Pour le général de corps d'armée,
commandant la gendarmerie outre-mer et par délégation :
Le colonel, commandant en second,
P. MAIGUY